



Carte 2 : CHALUT PELAGIQUE et GOV

Système de gestion des pêches maritimes dans les eaux territoriales au large de la région Bretagne

Réglementation en vigueur en décembre 2013 / En cas de litige, seul le texte réglementaire fait foi

0 10 20 40 Miles

Projection Mercator / Système de coordonnées : WGS84

Sources : CRPMEM ; SHOM / Conception et réalisation : Terra Maris
Les produits dérivés maritimes proposés issus des fichiers des cartes marines du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime. Ils ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérification de la part du SHOM.

Limites administratives

- Frontière nationale
- Limite régionale
- Limite des 12 milles

Zone à accès interdit

- Cantonnement
- Câble sous-marin
- Chenal d'accès au port

Décret 90-94 du 25/01/1990

- Bande des 3 milles

Arrêté n°152 du 02/11/1978

- Interdiction totale
- Interdiction (jauge brute > 50 Tx ou Puissance > 450 CV)

Arrêté n°5 du 29/01/1979

- Interdiction eaux territoriales de la Manche de la DRAM Bretagne

Arrêté n°1750 P-3 du 19/06/1980

Chalut à Grande Ouverture Verticale (GOV)

- Interdiction à moins de 6 milles des lignes de base

Zones à accès restreint

Arrêté n°152 du 02/11/1978

- Autorisation en tout temps (jauge brute < 50 Tx ou Puissance < 450 CV)
- Autorisation de jour pour capture des poissons bleus

